

## **Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 20 septembre 2010, à 19h30 au Centre de Plein Air 4 Saisons.**

### **1. OUVERTURE**

Étaient présents :

Mesdames les conseillères  
Messieurs les conseillers

Johanne Tremblay-Côté et Hélène D. Michaud  
Grégoire Dubé et François Garon

Était absent :

Denis Racine, maire

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 15 personnes.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 août et 2 septembre 2010**
- 5. Correspondance : Voir liste**
- 6. Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 31 août 2010
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 8 – août 2010 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - septembre 2010 »
- 7. Dépôt de documents**
  - 7.1 Liste des permis émis pour le mois d'août 2010
  - 7.2 État des résultats au 31 août 2010
  - 7.3 CCU – procès-verbaux des séances du 6 juillet et du 3 août 2010
  - 7.4 Certificats d'autorisation de la MRC de Portneuf concernant le règlement #279
  - 7.5 Résultats de la consultation publique sur les embarcations à moteur
- 8. Avis de motion**
- 9. Règlements**
- 10. Résolutions**
  - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 10.2 Ouverture de rue au sud-ouest du chemin Club Nautique – entente avec le promoteur
  - 10.3 Autorisation d'émission des permis de lotissement – secteur Tour-du-Lac Nord
  - 10.4 Octroi de contrat à Raymond Robitaille excavation / Installation d'une trappe à sédiments dans le secteur sud du lac, réparation de l'accotement sur le chemin Tour-du-Lac Nord et travaux de remblai dans le secteur Baie-de-l'Île
  - 10.5 Travaux d'élagage sur le chemin Club Nautique et Vieux Chemin – octroi de contrat à Service d'arbres Juneau
  - 10.6 Désistement du dossier d'urbanisme no 34120-2010-003 à la cour municipale
  - 10.7 Remerciement à M. Alain Rouleau pour son travail et ses réalisations à titre de commodore
  - 10.8 Motion de félicitations aux athlètes du lac Sergent pour leur performance au Championnat canadien de Régina
  - 10.9 Semaine de la justice réparatrice 2010
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 13. Deuxième période de questions**
- 14. Clôture de la séance**
- 15. Levée de l'assemblée**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, fait la lecture de l'ordre du jour.

10-09-234

**II EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT ET 2 SEPTEMBRE 2010**

Séance ordinaire du 16 août 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

10-09-235

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2010 soit adopté tel que présenté;

**QUE** M. Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 2 septembre 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

10-09-236

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2010 soit adopté tel que présenté;

**QUE** M. Denis Racine, maire et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de septembre 2010 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 AOÛT 2010**

À la demande de Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 août 2010

10-09-237

**II EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

**6.2** APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 8 AOÛT 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 8 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 77,572.32\$.

10-09-238

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois d'août 2010 soit adoptée tel que présentée.

**6.3** PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2010

À la demande de Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de septembre 2010.

10-09-239

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 7 955.92 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

**7.** DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de août 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois d'août 2010, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'août 2010 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 État des résultats au 31 août 2010

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 août 2010 et une copie est remise aux membres du Conseil.

7.3 CCU – procès-verbaux des séances du 6 juillet et du 3 août 2010

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les comptes-rendus des séances du 6 juillet et du 3 août 2010.

7.4 Certificats d'autorisation de la MRC de Portneuf concernant le règlement #279

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour le règlement suivant :

**Règlement #279** concernant les fondations des bâtiments principaux et amendant le règlement de construction numéro 124.

7.5 Résultats de la consultation publique sur les embarcations à moteur

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les résultats de la consultation publique sur les embarcations à moteur.

8. **AVIS DE MOTION**

9. **RÈGLEMENTS**

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 **Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA**

**Permis de rénovation - Johanne Henri – 532, chemin des Mélèzes**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 septembre 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-09-240

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**Construction d'un garage - Jean Matte – 1760, chemin Tour-du-Lac Nord**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 septembre 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis conditionnellement à ce que le garage soit d'une superficie maximale de 50.96 mètres carrés et que la remise en bordure du chemin soit enlevée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-09-241

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**Aménagement paysager – Fiducie Francis Lacasse – 2090, chemin Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 septembre 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

10-09-242

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal reporte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA à une séance ultérieure considérant que la MRC de Portneuf doit nous déposer un rapport complémentaire sous peu.

Plantation et abattage d'arbres - Denis Rousseau / D. Paradis – 178, Vieux-Chemin

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 septembre 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

10-09-243

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Construction d'un bâtiment complémentaire – 1502, chemin Tour-du-Lac Nord

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 septembre 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil **de ne pas accepter** le permis considérant que la forme irrégulière du bâtiment complémentaire est non-conforme à la réglementation en vigueur;

10-09-244

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et **refuse** cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

10.2 Ouverture de rue au sud-ouest du chemin Club Nautique – entente avec le promoteur

**ATTENDU QUE** 3 519 325 CANADA INC désire acquérir le lot 3 514 500 situé sur le chemin Tour-du-Lac Nord afin d'y réaliser une ouverture de rue;

**ATTENDU** l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

10-09-245

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST** proposé par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil approuve le projet d'entente (*annexé à la présente résolution comme s'il était tout au long reproduit*) à intervenir entre la Ville de Lac-Sergent et 3 519 325 Canada inc. relativement aux travaux municipaux pour l'ouverture de rue au sud-ouest du chemin Club Nautique, tel que soumis.

**Par conséquent**, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent.

10.3 Autorisation d'émission des permis de lotissement – secteur Tour-du-Lac Nord

**ATTENDU QUE** le promoteur « 3 519 325 CANADA INC » est propriétaire du lot 3 513 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**ATTENDU QUE** le Promoteur a procédé ou entend procéder au lotissement de ce lot afin de créer les lots 4 601 800 et 4 601 801;

**ATTENDU QUE** le Promoteur est également propriétaire de plusieurs terrains sur le territoire de la Ville de St-Raymond qu'il entend lotir et développer;

**ATTENDU QUE** le Promoteur a acheté ou projette d'acheter le lot 3 514 500, propriété de monsieur Richard Racine;

**ATTENDU QU'**à cette fin, le Promoteur a demandé à la Ville du Lac-Sergent l'ouverture d'une rue publique joignant le chemin Tour du Lac Nord à la rue privée qui desservira les terrains mentionnés au troisième attendu et situés sur le territoire de la Ville de St-Raymond;

**ATTENDU QUE** les parties désirent convenir des grandes lignes du projet à être développé;

**ATTENDU** les dispositions des règlements numéro 273 et 276 modifiant les règlements de zonage (numéro 122) et de lotissement (numéro 123);

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-09-246

**QUE** la Ville de Lac Sergent consent au lotissement du lot 3 513 898 pour qu'il devienne les lots 4 601 800 et 4 601 801;

**QUE**, conditionnellement au respect du protocole d'entente, l'inspecteur municipal est autorisé à émettre le permis de lotissement requis (*annexé à la présente résolution comme s'il était tout au long reproduit*) et le requérant est dispensée en conséquence d'effectuer les études environnementales prévues au règlement # 123.

10.4 Octroi de contrat à Raymond Robitaille excavation / Installation d'une trappe à sédiments dans le secteur sud du lac, réparation de l'accotement sur le chemin Tour-du-Lac Nord et travaux de remblai dans le secteur Baie-de-l'Île

**CONSIDÉRANT QUE** les apports en sédiments dans le secteur sud du lac près de Baie-de-l'Île sont considérables et sont à prioriser tel que décrits au Plan directeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réparation de l'accotement sur le chemin Tour-du-Lac Nord sont requis;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de remblai/déblai sont nécessaires dans le secteur Baie-de-l'Île afin d'enlever la plante toxique « *Berce du Caucase* »;

**CONSIDÉRANT QUE** la plante toxique est située en majeure partie sur des propriétés privées;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens visés par la présente ont acceptés de contribuer financièrement, pour un montant global de 2 590 \$ excluant les taxes, au coût de l'opération de l'enlèvement de la plante toxique;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'excavation Raymond Robitaille inc. nous a fait parvenir une soumission pour ces travaux au coût de 5 905.00 \$ plus les taxes applicables ;

10-09-247

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil de Ville octroie le contrat à Raymond Robitaille excavation pour la réalisation de ces travaux publics au coût de 5 905 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la Ville de Lac Sergent facture les citoyens visés par la présente selon les travaux réalisés sur leur propriété respective pour un montant de 2 590 \$ taxes en sus;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Voirie / entretien des chemins 232-0521.

10.5 Travaux d'élagage sur le chemin Club Nautique et Vieux Chemin – octroi de contrat à Service d'arbres Juneau

**ATTENDU QUE** les travaux d'installation d'une nouvelle entrée électrique au Club Nautique nécessite des travaux d'élagage;

**ATTENDU QUE** des travaux d'élagage sont également requis sur le Vieux-Chemin;

**ATTENDU QUE** *Services d'Arbres Juneau inc.* nous a fait parvenir une proposition pour ces travaux au montant de 1 210 \$ plus les taxes applicables;

10-09-248

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le contrat pour les travaux d'élagage sur le chemin du Club Nautique et Vieux-Chemin soit octroyé à « Services d'Arbres Juneau inc. » au montant de 1 210 (mille deux cent dix) dollars plus les taxes applicables;

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 372-1122 – Immobilisations – réfection centre communautaire et Voirie / entretien des chemins 232-0521.

10.6 Désistement du dossier d'urbanisme no 34120-2010-003 à la cour municipale

10-09-249

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac Sergent donne quittance aux intimés à la requête d'obligation de renaturaliser la rive sur une profondeur de 5 mètres portant le numéro 34120-2010-003 de la cour municipale et autorise la secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

10.7 Remerciement à M. Alain Rouleau pour son travail et ses réalisations à titre de commodore

**ATTENDU** la collaboration que M. Alain Rouleau, commodore 2009-2010, a apportée à l'Association nautique du lac Sergent;

**ATTENDU QUE** l'action d'une association nautique comme la nôtre repose sur l'engagement actif d'un commodore et de nombreux bénévoles;

**ATTENDU QUE** M. Rouleau a consacré de généreux efforts et de nombreuses heures de son temps afin que l'Association atteigne et même dépasse les objectifs fixés;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-09-250

**QUE** la Ville de Lac-Sergent félicite et remercie chaleureusement M. Alain Rouleau pour son travail et ses nombreuses réalisations pour les années 2009-2010 à titre de commodore.

10.8 Motion de félicitation aux athlètes du lac Sergent pour leur performance au Championnat canadien de Régina

**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-09-251

**DE** féliciter les athlètes du lac Sergent pour leur performance au Championnat canadien de Régina.

10.9 Semaine de la justice réparatrice 2010

**ATTENDU QUE**, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

**ATTENDU QUE**, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

**ATTENDU QUE** le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-09-252

**QUE** la Ville de Lac Sergent proclame la semaine du 14 au 21 novembre 2010, Semaine de la justice réparatrice au lac Sergent.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

10-09-253

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 20h40.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Johanne Tremblay-Côté**  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière